

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 février 2015

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 2553)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° 1722

présenté par
M. Dussopt

ARTICLE 2

À l'alinéa 11, substituer au mot :

« régional »

les mots :

« de la région ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.